

From: RUSSELL SMITH

Sent: March 7, 2012 4:37 PM

To: McGuinty, David - M.P.

Cc: Paradis, Christian - Député; Moore, James - M.P.; Moore, James - M.P.; Thibeault, Glenn - M.P.; Angus, Charlie - M.P.; Armstrong, Scott - M.P.; Benskin, Tyrone - M.P.; Braid, Peter - M.P.; Calandra, Paul - M.P.; Cash, Andrew - M.P.; Del Mastro, Dean - M.P.; Lake, Mike - M.P.; McColeman, Phil - M.P.; Moore, Rob - M.P.; Nantel, Pierre - Député; Regan, Geoff - M.P.; ~Legislative Committee Bill C-11/Comité législatif loi C-11

Subject: Bill C-11

Monsieur **David McGuinty**,

Je suis un poète et ancien enseignant qui habite dans votre circonscription.

En tant qu'ancien professeur d'école secondaire, je suis conscient des trop grandes et trop fréquentes libertés que prennent les professeurs avec le matériel protégé lorsqu'ils préparent leurs cours. Ils ne se rendent pas du tout compte qu'ils empruntent les nouvelles idées pour leur laboratoire de sciences, qu'ils récupèrent des textes littéraires afin que leurs élèves puissent les étudier parce qu'il n'y a qu'un seul exemplaire à la bibliothèque et qu'ils font du plagiat lorsqu'ils prennent des sources sur Internet sans les citer. Ce type de créativité dans la planification des cours permet d'économiser de l'argent mais pénalise les auteurs. Il est certainement possible d'arriver à une entente satisfaisante pour tous.

J'appuie la modernisation de la *Loi sur le droit d'auteur*, mais le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, propose de réduire les droits qui assurent la survie des écrivains. Il prévoit plus de 30 nouvelles exceptions qui touchent les titulaires de droits d'auteur. Certaines de ces

nouvelles exceptions m'enlèvent ou réduisent ma capacité de protéger mon œuvre et le moyen d'en tirer des revenus.

Parmi les exceptions les plus troublantes, je citerai l'utilisation équitable aux fins d'éducation. Si une partie beaucoup plus importante de l'œuvre des créateurs peut être utilisée gratuitement à des fins pédagogiques, le marché de l'éducation risquera de disparaître par suite de ces mesures législatives. Pour les écrivains et les éditeurs canadiens, ce sera dévastateur. Alors que le gouvernement dit souhaiter qu'on enseigne davantage l'histoire du Canada dans les classes, il est certainement contreproductif de causer un préjudice commercial aux créateurs et aux éditeurs de cette histoire.

Je ne demande rien de nouveau, ni même rien de plus que ce que je n'ai déjà. Je demande que vous appuyiez des amendements au projet de loi C-11 afin qu'il ne porte pas sérieusement atteinte au droit d'auteur dont je me prévaux depuis longtemps déjà et que je puisse continuer à contribuer culturellement et économiquement à la société canadienne.

Membre du Parti libéral habitant dans la circonscription d'Ottawa—Sud, j'espère avoir l'assurance que vous et votre parti appuierez l'ajout de dispositions qui font du préjudice commercial le premier critère pour déterminer si une utilisation est « équitable » ou non.

Respectueusement,

E. Russell Smith